

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 277

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Manuel, Mme Trastour-Isnart, M. Viry, M. Cordier,
M. Cinieri, M. Reiss, Mme Louwagie, Mme Kuster, M. Brun, Mme Corneloup, M. Masson et
M. de Ganay

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 15, après le mot :

« ruraux »,

insérer les mots :

« , de montagne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte la spécificité des territoires de montagne dont les difficultés d'accessibilité peuvent être différentes de celles des zones rurales.